

CAISSE DES ECOLES

Publié le : COMITE DU : 15 JUIN 2023

Présents : 7 DELIBERATION N° : 35/2023
Représentés : 3
Absents : 7 DGA DE SECTEUR : Février-Lamy Anne

Pour : 10 SERVICE : CAISSE DES ECOLES
Contre : 0
Abstention : 0 AFFAIRE SUIVIE PAR : Toret Amélie

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET
DE LA CAISSE DES ECOLES**

LE COMITE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-2, L.2122-21 (3°), L.2312-1, L.2312-2, et L.2312-3, L.2313-1,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1er,

VU le décret n° 87-130 du 28 février 1987 relatif à la comptabilité des centres communaux et intercommunaux d'aide sociale et des Caisses des écoles,

VU les articles 3 et 4 du décret n° 96-1252 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des Communes et de leurs établissements publics administratifs, modifié par l'article 1er du décret n° 97-1123 du 04 décembre 1997,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M 14 modifiée par arrêté interministériel du 5 avril 2006,

VU la délibération n°6 du 7 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022

VU la délibération n°17 du 16 juin 2022 approuvant le budget supplémentaire 2022

CONSIDERANT le compte de gestion 2022 de la Caisse des Ecoles établi par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

« Le Président s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 de la Caisse des Ecoles, pour l'exercice 2022, arrêté à la somme de :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses : 234 848,76€

- Recettes : 272 164,58€ - Composées de 250 120,51€ de recette réalisées et de 22 044,07€ d'excédent antérieur reporté

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de : 37 315,82€

- Section d'investissement :

- Dépenses : 97 047,70€

- Recettes : 101 853,24€ - Composées de 98 381,64€ de recettes réalisées et de 3 471,60€ d'excédent antérieur reporté

Soit un excédent pour la section d'investissement de : 4 805,54€

Laisant apparaître un résultat global de toutes sections confondues de **37 315,82€ + 4 805,54€ = 42 121,36€**

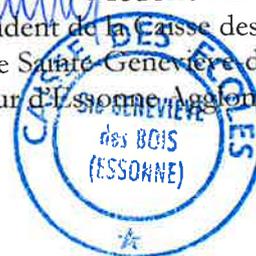
Pour extrait conforme,

Frédéric PETITTA

Président de la Caisse des Ecoles

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 1 juin 2023 se sont réunis à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Etaient présents :

Présents : M Philippe ROGER, M Marc LE MEUR, Mme, Mme Brigitte JAUNET, Mme Cédride FERREIRA, Mme Jocelyne LENHART, Mme Amandine JAULMES, M Dimitri GORGE BERNART, M Emmanuel CUADRADO,

Pouvoir donner à M. ROGER, pour représenter M. PETITTA – Président de la Caisse des Écoles
Mme Karla AREL représentée par M. Philippe ROGER, M. Adrien PIERSON pour représenter Mme Brigitte JAUNET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice de la Caisse des Ecoles et peuvent valablement délibérer.

Etaient excusés :

M Jérémy NEZZAR, Inspection Académique
Mme Mélanie SCHLATTER, Conseillère Municipale
Mme Eugénia-Mihaela, GUENOUNOU, Parent élève Romain Rolland
M Héritier LUNDA, Jeunesse et Citoyenneté
Mme Stéphanie GONCALVES, Parent élève Aubel
Mme Fabienne GUYOT, Directrice de l'école Marcel Cachin
Mme Sonia KADDOUR, Déléguée du Préfet

Etaient présents également : M Benoit FEVRE Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance, Mme Ghislaine ROUSSEAU assistante administrative de la Caisse des Écoles.

Monsieur le Vice-président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

Nombre de membres

Composant le comité :	17
En exercice	: 17
Présents	: 7
Représenté	: 3
Absents	: 7